

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 28 juin 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAI - S. SENEGA-SANCHEZ - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par C. BRISSEIS - M. GROSSO par M. IBARS - S. JEAN par G. REQUENA - S. BERBEZIER par M. ROUVIER - F. PEREZ par P. KAPPLER

Absents : JF. MARY - G. GUIRAUD - C. PINO

8. Plan de financement prévisionnel des travaux pour demande de subvention - Impasse des cheminots – Hérault Énergies

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'impasse des cheminots, les réseaux secs seront traités.

L'estimation des dépenses de l'opération (honoraires, études et travaux) s'élève à :

* Travaux d'électricité :	21 300 € TTC
TOTAL de l'opération	21 300 € TTC

Les subventions potentielles pour cette opération sont estimées à 7 200 €.

La TVA sur les travaux d'électricité (3 300 €) sera récupérée directement par Hérault Énergies, et sera alors déduite de la participation de la commune.

La dépense prévisionnelle de la commune est de : 10 800 €.

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter le projet impasse des cheminots pour un montant prévisionnel global de 21 300 € TTC,

D'accepter le plan de financement proposé par M. le Maire,

De solliciter les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et d'Hérault Énergies,

De solliciter Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

De prévoir de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 4ème trimestre 2019,

D'autoriser M. le Maire à signer les futures conventions financières à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision,

De donner délégation de signature pour les futures opérations financières et conventions avec Hérault Énergies.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le 12/07/2019
ID : 034-213401508-20190628-DEL19_06_28_08-DE

DELIBERE
À L'UNANIMITE

D'accepter le projet impasse des cheminots pour un montant prévisionnel global de 21 300 € TTC,

D'accepter le plan de financement proposé par M. le Maire,

De solliciter les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et d'Hérault Énergies,

De solliciter Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

De prévoir de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 4ème trimestre 2019,

D'autoriser M. le Maire à signer les futures conventions financières à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision,

De donner délégation de signature pour les futures opérations financières et conventions avec Hérault Énergies.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier


